



CAPD 19 décembre 2019

Les élu-es du SNUipp-FSU

vous rendent compte

Une Capd un peu chaotique marquée par l'annonce de phénomènes météo importants sur le département pour la journée du Vendredi qui a nécessité des décisions d'urgence. En séance, alors que déjà certaines communes avaient d'ores et déjà annoncé la fermeture de leurs écoles, l'IA a annoncé la fermeture de l'ensemble des écoles et établissements du département pour la journée de Vendredi. **Les enseignant-es ne doivent donc pas se rendre dans leurs écoles Vendredi 20/12.**

Une CAPD aussi symbolique puisque dernière instance avant l'application concrète de la Loi Fonction Publique qui dynamite le paritarisme. Les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenus, comme à leur habitude, sur l'ensemble des points avec détermination et arguments.



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU :

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7536>

Réponse IA : Concernant la mobilité des personnels pas de volonté de tout modifier et bouleverser; les règles seront appliquées; pas d'opacité des opérations.
Concernant les jours de grève : en attente des consignes du Recteur.

SNUipp-FSU : aucune dimension collective garantie car aucun élément collectif de vérification ne sera disponible; aucun débat contradictoire possible, aucune décision unilatérale contestable, seuls des recours individuels mais au moment des seuls résultats. De fait sur beaucoup de sujets, la confiance est rompue avec ce Ministère et ces attaques sur la paritarisme sans précédent sont à la fois inadmissibles et révélatrices d'une volonté claire de gouvernance totale. Le SNUipp-FSU sera de fait aux côtés des collègues.

Concernant les jours de grève : le SNUipp-FSU va donc aussi relayer sa demande au Recteur.



A l'ordre du jour:

Etude des recours de l'appréciation finale : rendez-vous de carrière 2018-2019

752 collègues concerné-es par un rendez-vous de carrière.

Au final 7 recours déposés contre l'avis final de l'IA qui ont été étudiés en séance. Le SNUipp-FSU a informé les collègues qui l'avait saisi.

Pour le SNUipp-FSU, ce chiffre ne reflète pas la pleine réalité puisque plusieurs collègues n'ont pas écrit ou n'ont pas fait remonter leurs griefs suite au rendez vous de carrière. Beaucoup de lassitude ou de découragement, même si mêlés parfois de colère et souvent de totale incompréhension. Les collègues qui avaient engagé un recours gracieux ont tous reçus le même courrier stéréotypé : cela est mal vécu car donnant l'image d'une réponse type qui n'a pas tenu compte des courriers et arguments adressés par les collègues.

Dans les écoles, le « malaise » enseignant est réel et les conditions de travail de plus en plus difficiles. Le manque de bienveillance et de reconnaissance institutionnelle ne fait qu'accentuer ce sentiment d'injustice ou d'incompréhension ressenti par de trop nombreux collègues à l'occasion des rendez vous de carrière. Que ce soit dans les « cases » cochées par l'IEN ou d'autant lorsque l'avis final porté par l'IA ne reflète pas le contenu du rapport ni l'entretien avec l'IEN.



QUESTIONS diverses posées par le SNUipp-FSU

1) cadre réglementaire des réunions des directeurs-trices.

Plusieurs réunions sont **programmées à la rentrée sur des mercredis matins en présence du Dasen**. Elles font suite aux réunions en circonscriptions puis aux 2 groupes de travail qui se sont tenus à l'IA, suite aux directives ministérielles. Cela en lien direct avec l'événement tragique et le décès de Christine Renon que personne ne peut oublier.

Ces nouvelles réunions ne sont pas obligatoires mais relèvent bien d'une invitation.

2) vos intentions sur les demandes de temps partiel.

SNUipp-FSU : rappelle qu'il n'est plus possible que systématiquement les mêmes collègues se voient refuser leur demande de temps partiel. Cela du fait des modalités mises en place dans le département. Cela concerne notamment toutes les 1ères demandes de TP qui sont trop souvent rejetées.

Comme déjà exprimé l'an dernier, demande d'un groupe de travail autour de ces questions pour ne pas impacter systématiquement les mêmes. Rappel aussi des collègues qui se sont vus refuser leur TP pour la rentrée suivante suite aux 3 ans des enfants en cours d'année : aucune « alerte » préalable de l'administration sur ce changement de règle.

L'injustice est totale et les critères mis en avant très mal ressentis par les collègues qui côtoient dans leurs écoles des collègues à TP légitimes pour parfois les mêmes raisons.

Réponse IA : refus de modifier l'existant. Les mêmes règles seront appliquées. A savoir étude des 1ères demandes ; étude des renouvellement en cas de changement d'affectation ; étude des TP en cas des 3 ans des enfants en cours d'année scolaire. Modifier les modalités serait « multiplier les mécontents » dicit l'IA...

3) Ecoles fermées pendant des intempéries graves : quelles informations et consignes données aux PE.

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les consignes données aux équipes soient clarifiées en ces occasions. Lors du dernier phénomène météo qui s'est révélé malheureusement lourd de conséquences, des SMS ont été parfois adressés pour demander aux enseignant-es de rejoindre l'école fermée. Il est certain que dans le cadre de situations d'urgence, rien n'est vraiment simple mais dans la mesure où des écoles sont fermées pour des raisons de sécurité, pour le SNUipp-FSU, on ne peut exiger des collègues leur présence sur place ni de leur faire prendre des risques inutiles en se déplaçant sur des routes ou des zones inondées. De ce fait consignes doivent être données dans ce sens si la situation l'exige et les enseignant-es doivent avoir des informations spécifiques claires pour gérer au mieux les situations.

Réponse IA : situations d'urgence toujours compliquées à gérer; mais accord quant à donner des consignes précises ce qui est le cas pour vendredi 20/12 où un mail a été adressé à toutes les écoles. Il souhaite se laisser une marge de manœuvre selon les situations.

4) 7 situations individuelles ont été étudiées (demandes de mise à disposition et problèmes d'affectations).

5) Demande d'un calendrier actualisé des instances : il sera envoyé très prochainement

Les opérations de carte scolaire seront bien reportées après les municipales avec seulement 2 temps prévus vu le décalage : en AVRIL puis en SEPTEMBRE (pas de réunion en Juin)

Le SNUipp-FSU a rappelé la tenue obligatoire d'une CAPD relative à la non titularisation de PFSE. Chaque année la liste étant connue tardivement, il faudra veiller à inscrire ce point lors d'une CAPD.